



Le président Paul Biya a signé les décrets révoquant trois magistrats Camerounais.

Tous les trois magistrats ont été révoqués, pour "abandon" de postes de deux à cinq ans.

Les nommées Njuzy Laura Anjiyap (655-255 R) et Ngakono Ntonga Thérèse Gabrielle (655-344 Z) magistrates du premier grade ont été révoquées de la fonction publique camerounaise.

Le magistrat de 2e grade Meke Landry Martial (588-609-J), a également été révoqué par le chef d'État camerounais.

Les deux premières citées avaient abandonné leurs postes respectivement le 5 avril 2019 et le 25 juillet 2016.

Tandis que le troisième avait quitté son poste le 30 septembre 2019.

Les trois magistrats sont révoqués sans "droits à pension", précise les décrets y relatifs.

Pas une première

Ce n'est pas la première fois que les magistrats sont révoqués. Les révocations interviennent

souvent au terme d'une longue procédure disciplinaire contradictoire.

Le 6 juillet 2017, Paul Biya avait révoqué Pascal Magnaguemabe célèbre juge du parquet de "l'opération épervier."

Pascal Magnaguemabe est le célèbre magistrat qui a instruit plusieurs grosses affaires de détournement de deniers publics au Cameroun, dans le cadre de l'«Opération épervier», lancée en 2006 par le Premier ministre Ephraïm Inoni. Ce dernier sera lui-même jugé et emprisonné dans le cadre de cette opération.

C'est toujours le magistrat Magnaguemabe qui a instruit les dossiers contre Titus Edzoa, ancien secrétaire général à la présidence de la République (SG-PR), Jean-Marie Atangana Mebara (ex-SG-PR), Marafa Hamidou Yaya (ex-SG-PR et ministre de l'Administration territoriale), Jérôme Mendouga, (ambassadeur du Cameroun aux Etats-Unis), Yves Michel Fotso, ex-administrateur directeur général de la Camair et Pdg de la Commercial Bank of Cameroon (Cbc), et l'homme d'affaires Thierry Michel Atangana. Toutes ces personnalités ont fini en prison pour détournement de fonds publics.